

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Stéphane BOURDON, domicilié à Vérossaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le snack-bar mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Bar à café, sis sur la parcelle N° 799, folio 9, au lieu-dit "Coppet"
Adresse	:	Rue du Coppet 2
Enseigne	:	"LA BANQUE"
Prestations	:	service de petite restauration et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer, lié à un bar à café
Heures d'ouverture et fermeture	:	Lundi au samedi : 07 h.00 à 24 h.00 Dimanche : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 29 mai 2023.

Monthey, le 28 avril 2023

L'Administration communale